

ARRÊTÉ

dénommant le chemin du Pont-de-Ville à Chêne-Bougeries

Du 5 janvier 1937

LE CONSEIL D'ÉTAT,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries en séance du 27 novembre 1936, demandant de débaptiser le chemin de la Seymaz sur le territoire de la commune;

Vu la confusion pouvant résulter de l'existence de deux chemins portant la même dénomination, l'un sur la commune de Chêne-Bougeries et l'autre situé sur la commune de Vandœuvres;

Vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931;

Vu l'accord intervenu entre le service des Archives d'Etat et la Mairie de Chêne-Bougeries;

Sur la proposition du Département des travaux publics;

Arrête :

De débaptiser le chemin de la Seymaz sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries, soit du chemin de la Montagne à l'entrée du chemin de la Mousse (Chêne-Bourg), et de lui donner le nom de

Chemin du Pont-de-Ville

Certifié conforme,

Le chancelier : Marc BERGER.